

Initiative sur l'égalité des droits

Autor(en): **Engel, I.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **63 (1975)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CE FUT TRÈS GAI (Suite)

Le samedi matin, les déléguées avaient un sérieux programme à débayer avant déjeuner: élection de quatre nouveaux membres au comité de l'Alliance:

- 1) Françoise Champoud-de Montmolin, lic. en droit avec examens de doctorat;
- 2) Margrit Spillmann, Dr iur., zugerisches Anwaltspatent;

- 3) Cécile Schenk, Dr ès sc. (biol.), Université Lausanne;
- 4) Evdina Vogelbacher-Stampa, Diplom. der Töchterhandelschule Bern.

Ensuite, l'ASF a adopté un programme d'action.

Parmi les nombreux objectifs de l'ASF, des priorités ont été redéfinies lors de cette assemblée. Les tâches nécessaires sont par exemple:

— vouer un soin particulier aux réponses données aux procédures de consultation du Conseil fédéral;

— représenter les intérêts féminins auprès des commissions fédérales et dans la vie publique;

— organiser des journées d'études. La prochaine, fixée au mois de juin, consistera à élaborer un programme-modèle de stage d'orientation et d'information pour les femmes dont la situation sociale ou professionnelle se transforme. On examinera la manière la plus efficace d'aborder ces problèmes qui varient énormément d'une femme à l'autre: pré-recyclage, recyclage, perfectionnement ou réorientation;

— développer les bureaux des questions professionnelles et de documentation, très actifs mais insuffisamment connus.

Pour combler son déficit d'exploitation (le budget de l'année 1975-76 s'élève à 300 000 francs environ), l'ASF recommande à ses membres de participer à l'action « Le franc de la femme »; les centres de Thurgovie et de Zurich ont déjà montré l'exemple de cette solidarité.

L'INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE

L'assemblée a discuté avec animation le projet d'initiative constitutionnelle (pour un article 4 bis de la Constitution) sur l'égalité de l'homme et de la femme. Un vote a donné 123 voix pour et 69 voix contre le lancement de cette initiative. Septante-neuf abstentions s'expliquent par le fait que des déléguées représentaient des associations divisées à ce sujet, ou n'ayant pas encore pris position.

Au cours d'un débat, l'assemblée a insisté sur le fait que le sexe et l'état civil ne devraient pas être des critères de licenciement. Beaucoup de femmes célibataires, veuves, divorcées et même mariées sont des soutiens de famille. L'ASF invite les femmes qui ont du temps libéré soit par la réduction des heures de travail, soit par la rationalisation du travail ménager, à suivre des cours ou des stages leur permettant de mieux s'orienter.

B. W. et S. G.

INITIATIVE SUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Mme Hulda Autenrieth, docteur en droit, explique dans un exposé fort bien construit et fourmillant de détails, pourquoi il faut, maintenant, introduire un nouvel article dans la Constitution. En effet, l'article 4 ne prévoit que l'égalité des Suisses devant la loi — et non pas entre eux — ce qui oblige le Tribunal fédéral à trancher contre les intérêts de la femme moderne lorsque l'usage régional le veut. Ainsi, il a fallu une initiative constitutionnelle pour introduire le suffrage féminin: l'article 4 ne suffisait pas.

Mme Autenrieth fait consciencieusement le tour des arguments « pour » et « contre ». Sur le fond, tout le monde est d'accord. L'opposition se dirige uniquement contre le moyen choisi: elle estime que par la révision de différentes lois — dont le droit de la famille — bien des injustices seront éliminées. Encore faut-il que les Chambres fédérales les votent, ce qui n'est pas du tout certain.

L'initiative constitutionnelle est la seule voie ouverte au peuple sur le

plan fédéral. En utilisant ce moyen, les femmes font preuve de maturité politique. D'ailleurs, on a prévu une clause de retrait pour le cas où satisfaction serait donnée aux femmes par un autre moyen.

Les déléguées sont partagées. Les unes votent selon des ordres précis, d'autres s'abstiennent par manque de directives. La discussion n'apporte rien: elle reste à un niveau désolant. On ne peut s'empêcher de penser à l'Assemblée extraordinaire de l'Alliance, en janvier 1919, où Hélène von Müllinen plaide avec passion, supplie les déléguées de donner au Comité les moyens d'appuyer une motion en faveur du vote des femmes... et obtient l'unanimité des voix.

Peut-être la rigueur du raisonnement ne suffit-elle pas à convaincre; peut-être l'extrême longueur de l'exposé a-t-elle agi comme un boomerang? Faut-il vraiment tout reprendre, dans tous les détails, lorsque tout le monde est parfaitement au clair sur la question?

I. Engel.

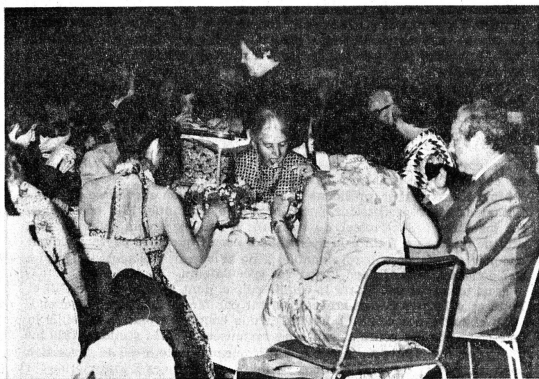


Photo U. Uberli.

L'Alliance de sociétés féminines suisses et ses activités dans des commissions et organisations nationales (1974)

Suite de la page 1

tion des étrangères ainsi que des Suissesses ayant épousé des étrangers ou des réfugiés, en éliminant la discrimination frappant les femmes dont les enfants acquièrent le statut du père. Démarches pour une politique fiscale de protection de l'épargne.

Domaine des questions économiques: des membres de l'ASF siègent et agissent dans les commissions consultatives relatives aux questions agricoles — viande, lait, produits maraîchers, etc. — à la protection des denrées alimentaires, dans la commission fédérale des cartels, ainsi que dans la commission consultative contre les abus du secteur locatif. Elles jouent également un rôle actif à la Fédération romande des consommatrices et à son équivalent allemand et tessinois, ainsi qu'à l'Institut de recherches ménagères.

Domaine de la santé publique: lutte contre l'alcoolisme, sensibilisation aux problèmes du rhumatisme. Mise au point de la campagne A 74 axée sur la prévention des maladies de civilisation.

Domaine de l'information, de l'éducation et de la culture: l'activité au niveau des commissions est réduite, que ce soit pour le cinéma, vu l'état des finances publiques peu propice à l'octroi de subventions plus conséquentes; ou pour les programmes TV, étant donné la réorganisation en cours à la SSR (Société suisse de radiodiffusion et de télévision).

Domaine des relations internationales: l'adhésion de la Suisse à l'ONU ne semble à l'heure actuelle guère probable, étant donné l'exclusion de l'Union sud-africaine en violation du principe de l'universalité de cette organisation. De nombreuses enquêtes et consultations sont en cours dans les domaines ayant trait à la condition féminine, que ce soit dans le cadre de l'UNESCO, du Conseil international des femmes et de son Centre européen, de l'OIT ou de la FAO.

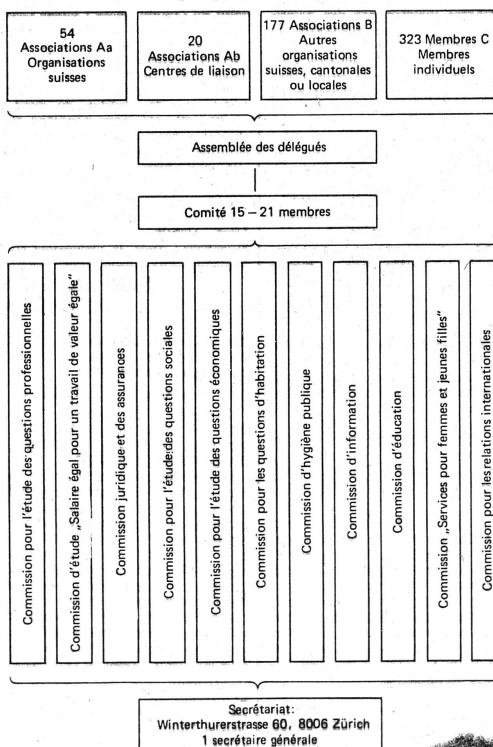
En 1974, d'une façon générale, nombre d'organisations de l'ASF se sont attelées avec enthousiasme à la préparation du Congrès de Berne qui a eu lieu du 17 au 19 janvier 1975.

Anne-Marie Ley

Activités de l'ASF

Nous croyons utile de montrer à nouveau aux lectrices de « Femmes suisses » quelle est la structure de l'Alliance. Chaque commission a ses activités propres, et nous extrayons du rapport 1974, ne pouvant tout citer malheureusement, deux extraits de rapports de commissions.

Organigramme de l'ASF



Commission d'hygiène publique

La Commission d'hygiène publique a étudié le projet de loi sur l'alcool et le commerce de boissons distillées destinées à la consommation, ceci en relation avec la Commission pour l'étude des questions économiques.

Mais c'est le projet de loi sur la protection de l'environnement qui a retenu toute son attention, consciente que les problèmes de la protection de la nature et de la lutte contre la pollution doivent être mis au premier plan dans l'échelle des valeurs. Elle a rédigé la réponse au Conseil fédéral en insistant spécialement sur une meilleure information et éducation du public en général et des femmes en particulier. Elle a approuvé ce projet de loi dans son ensemble.

En 1975, la Commission désire s'inscrire sur les différents types de centres de planning familial existant soit dans les villes, soit dans les campagnes.

Commission pour les relations internationales

La Commission s'est réunie deux fois. Elle a notamment répondu à l'enquête de la Commission « Relations internationales et Paix » du Conseil international des femmes (CIF) sur les mesures prises en Suisse (légalisation et conventions) pour lutter contre le terrorisme et la piraterie aérienne.

— préparé, en se basant sur les rapports des différentes commissions de l'ASF, le rapport de l'ASF au CIF sur ses activités correspondant aux objectifs du développement économique et social et sur ses efforts pour intégrer les femmes « dans la stratégie du développement » (résolution No 2 du congrès de Vienne).

— suivi, à travers Madame Vaucher, l'activité du Centre européen du CIF (CECIF).

— pris connaissance du rapport de Madame Vaucher sur le séminaire organisé par le Conseil national des femmes libanaises et relatif à la situation juridique de la femme dans les pays arabes (en liaison avec l'Année internationale de la femme).

— pris connaissance du rapport de Madame Chervet sur la 13e « Berliner Woche ».

Lydia Daïnow
GENÈVE

INSTITUT DE BEAUTÉ

Des soins de beauté individualisés avec les produits

LYDIA DAÏNOW
17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31



KYBOURG

ÉCOLE DE COMMERCE
GENÈVE — 4, Tour-de-l'Île — Tél. 28 50 74
Dir.: M. KYBOURG

Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées AGEP

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-STÉNOGRAPHIE trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-COMPTABLE trilingue
STÉNOGRAPHIE bilingue ou monolingue
EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées

ANGLAIS: 5 niveaux; préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
ALLEMAND: 5 niveaux
ESPAGNOL: préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza
ITALIEN: préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »
STENO ET DACTYLO: préparation aux Concours officiels de Suisse romande.